



**Syndicat des employé-e-s de
techniques professionnelles
et de bureau d'Hydro-Québec**

Section locale **2000**
S.C.F.P. - F.T.Q.

1010, rue de Liège Est
2e étage
Montréal (Québec)
H2P 1L2
(514) 381.2000
Télécopieur (514) 389.1010

**CET - 25 MR
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE**

Présentation du mémoire déposé à la commission parlementaire sur l'énergie au Québec

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et nous sommes affiliés à la FTQ.

Nos membres occupent des emplois variés notamment, commis de bureau, représentants service à la clientèle, acheteurs, dessinateurs, agents de service et projeteurs. Nous sommes affiliés au SCFP depuis 1966 et le « membership » est de 5 400 personnes, soit 3 900 employé-e-s permanent-e-s et 1 500 employé-e-s temporaires. De plus, nos membres sont des femmes dans une proportion de 64%.

Même si nous sommes les employé-e-s les plus touchés par les effets pervers de la séparation fonctionnelle d'Hydro-Québec, par l'augmentation de la charge de travail de nos membres due au gel des charges d'exploitation, du transfert de nos emplois sous le fallacieux prétexte de professionnalisation et des attaques de la part des nouvelles technologies de l'information; malgré cela, nous avons produit ce mémoire parce que « nous ne croyons pas que l'obligation de défendre le droit de nos membres doive se faire au détriment de certaines valeurs que nous considérons fondamentales, entre autres, la protection de l'environnement et le partage de la richesse collective ».

C'est donc la voix citoyenne de nos membres qui s'exprime à travers ce mémoire parce que comme eux, nous croyons que « les décisions d'aujourd'hui en ce qui concerne les choix énergétiques du Québec, risquent d'avoir un impact sur la qualité de vie des générations futures ».

Après avoir clairement exprimé notre position citoyenne en introduction, nous passons brièvement en revue les sujets suivants : Le Québec et le développement durable, l'efficacité énergétique, la filière thermique, la filière éolienne, de même qu'Hydro-Québec et la production d'électricité. Sur chacun d'eux, nous indiquons notre point de vue et nos recommandations, le tout suivi d'une conclusion réaffirmant la position de la section locale quant aux raisons invoquées pour la nationalisation de l'électricité.

Notre contribution n'est pas, à proprement parler une contribution d'expert. Cependant, nous croyons que depuis la nationalisation de l'électricité, les employé-e-s d'Hydro-Québec notamment, ceux et celles de la section locale 2000, ont su développer une expertise reconnue mondialement. Voilà pourquoi il nous apparaissait important de faire entendre leur voix dans ce débat. Ils et elles le méritent amplement.

Document préparé par : Pierre Couture
Responsable provincial, dossier Régie de l'énergie
Section locale 2000, SCFP-FTQ
/cm 17.12.04



MÉMOIRE

DÉPOSÉ À LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE

2000
SUR L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

*Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec
section locale 2000, SCFP-FTQ*

Document préparé par :
Pierre Couture
Responsable provincial
Dossier Régie de l'énergie
Section locale 2000

Préambule

La mission première d'un syndicat est évidemment la défense de l'intérêt de ses membres. Cependant, cette responsabilité ne le dégage pas quant à nous, d'une autre obligation qui doit transcender, dans bien des cas, la première. Nous parlons ici de l'obligation d'agir en citoyens responsables. En effet, nous ne croyons pas que cette obligation de défense des membres doit se faire au détriment de certaines valeurs que nous considérons fondamentales, entre autres, la protection de l'environnement et le partage de la richesse collective.

Depuis la nationalisation de l'électricité, les employé-e-s d'Hydro-Québec ont su développer une expertise reconnue mondialement. Ces mêmes employé-e-s ont également su relever les défis qui leur étaient proposés. C'est pourquoi, il nous apparaissait important de faire entendre notre voix citoyenne dans ce débat. Aussi, parce que les décisions d'aujourd'hui en ce qui concerne les choix énergétiques du Québec, risquent d'avoir un impact majeur sur la qualité de vie des générations futures.

Introduction

Quand Jean Lesage décide, en 1962, de mettre fin à l'anarchie qui règne dans le développement énergétique au Québec, c'est par la voie d'une élection référendaire qu'il établit le slogan «Maîtres chez nous». Cette élection mène directement à la nationalisation de l'électricité.

La nationalisation fut et demeure encore aujourd'hui, une des plus grandes décisions dans l'histoire économique et sociale du Québec. En effet, la nationalisation, consensus social, aura permis l'uniformisation des tarifs sur l'ensemble du territoire québécois. Les disparités pouvaient aller jusqu'à 35% dans certains cas.

Pendant des années, les Québécois ont eu pour Hydro-Québec la plus grande fierté. Que l'on pense à la réalisation des barrages de Manic 5 et de la Baie James ou à la création des lignes de 735 kV pour le transport de toute cette énergie. Également, à l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) ou la centrale de Gentilly, pour son implication dans l'efficacité énergétique au milieu des années 80 (le programme Énergain) et surtout, n'oublions pas le maintien de tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Hydro-Québec, jusqu'à récemment, occupait seule ou presque, la scène de la production d'électricité. Aujourd'hui, d'autres producteurs se sont intégrés à la production d'électricité, diluant d'autant le consensus social établi à l'époque de Jean Lesage, et cela au nom des règles du marché. Mais, même si « *le marché est normalement la meilleure garantie de la liberté des choix individuels* », dans le cas de l'énergie, la chose est loin d'être prouvée.

D'autant plus, que les nouvelles règles du jeu produisent des effets pervers. On pense ici à la confusion qui prévaut actuellement quant à l'utilisation des différentes sources de production, aux hausses de tarifs dans un contexte de profits records et surtout, comme le soulignait récemment la Régie de l'énergie dans son avis sur la sécurité énergétique des Québécois, Hydro-

Québec vit actuellement une « crise de confiance ». Cela est principalement dû au fait qu'Hydro-Québec a l'obligation d'acheter de l'énergie tous azimuts notamment, de producteurs d'électricité qui est produite avec du gaz naturel.

Notre position citoyenne est claire : l'énergie, l'éducation, la santé et l'eau ne devraient en aucun cas être soumis aux lois du marché. Ces quatre grands domaines constituent un choix de société. Chaque citoyen devrait avoir accès à l'énergie, à l'éducation, aux services de santé et à de l'eau potable, et cela aux moindres coûts. Déjà, en 1996, la table de consultation du débat public sur l'énergie suggérait de faire une analyse des dysfonctionnements du marché, des lois et des règlements pour les corriger.

Nous vous présentons donc notre contribution à ce débat sur l'avenir énergétique du Québec, espérant que cette réflexion permettra de développer une politique énergétique québécoise qui soit, non seulement conséquente, mais également porteuse d'une vision à long terme.

Le Québec et le développement durable

La conclusion du rapport sur le développement durable, déposé par le Québec au sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, indiquait que *« Le développement durable implique l'harmonie entre développement économique, durabilité écologique et équité sociale... qu'il implique également une modification des comportements, des modes de production et des habitudes de consommation... et qu'il constitue un projet de société impliquant la participation citoyenne »*.

De plus, dans son cheminement pour la mise en œuvre du développement durable, le Québec adopte plusieurs stratégies et politiques. Notamment, en 1987, dès la parution du rapport Brundtland, le Québec endosse le concept et les objectifs du développement durable. En 1996, le ministère des Ressources naturelles diffuse la nouvelle politique énergétique québécoise intitulée *« L'énergie au service du Québec. Une perspective de développement durable »*. L'année suivante, le gouvernement du Québec joue un rôle de premier plan à Kyoto au moment de l'adoption de l'objectif canadien de réduction des GES. Un an plus tard, le Québec met sur pied son propre processus sur les changements climatiques et rend public son plan d'action en 2000.

Quand, le 18 octobre 2002, lors d'une allocution sur la position du Québec face à la mise en œuvre du protocole de Kyoto au Canada, monsieur André Boisclair, alors ministre d'État, déclarait que : *«...le Québec appuie la ratification du protocole de Kyoto par le Canada. Toutefois, nous exigeons le respect intégral de nos compétences constitutionnelles dans la mise en œuvre de ce traité international sur le territoire québécois. Et dans ce contexte, nous voulons également nous assurer que notre bonne performance en matière d'émission de GES soit pleinement reconnue. Cela dit, nous entendons assumer pleinement nos responsabilités et poursuivre nos efforts de réduction de GES dans nos champs de compétence...»*.

Il affirmait également, que « *Pour le Québec, l'adoption du principe de la décarbonisation de l'économie indique notre intention d'encourager, par l'ensemble de nos politiques, la croissance des activités peu émettrices de GES, de même que l'adoption de comportements et de modes de consommation qui favorisent une réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le développement de technologies propres* ».

Le ministre ne se doutait peut-être pas qu'à peine deux ans plus tard, le gaz naturel serait la source de production d'électricité privilégiée par le système actuel d'appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution. Que même Hydro-Québec Production se laisserait séduire par cette filière énergétique, et cela dans le seul but d'accroître sa marge de manœuvre et de rester présente sur les marchés états-uniens.

Nous applaudissons la décision du gouvernement de renoncer à la construction de la centrale du Suroît. Cette décision s'inscrit dans le continuum développé par le Québec sur la réduction des gaz à effet de serre.

Cependant, nous dénonçons l'autorisation accordée à TCE pour la construction de sa centrale à Bécancour. Nous la dénonçons pour deux raisons particulières d'abord, pour ces émissions de gaz à effet de serre et surtout, parce que le gouvernement laisse le privé prendre une place privilégiée dans la production d'électricité sans consulter au préalable la population du Québec.

L'efficacité énergétique

La politique énergétique du Québec consacre un chapitre entier à ce thème. Intitulé « Mieux utiliser l'énergie », ce chapitre fait de l'efficacité énergétique une priorité. L'efficacité énergétique y apparaît comme un moyen privilégié pour répondre aux besoins en énergie de la population, tout en réduisant les coûts. Le gouvernement constate que dans bien des cas, économiser l'énergie est beaucoup plus avantageux que l'achat de carburant, de combustible ou d'électricité : les investissements requis pour mieux utiliser l'énergie se rentabilisent rapidement et au total, la facture supportée est réduite, souvent de façon significative. Le consommateur économise également sur les équipements de production et de distribution d'énergie qu'il n'a plus à utiliser (les coûts évités).

Cette mesure atteint deux buts. En effet, l'efficacité énergétique est un facteur de développement économique d'une part, tandis que les mesures d'économie d'énergie et l'efficacité énergétique dans son sens large, apparaissent comme le meilleur moyen de rétablir les équilibres environnementaux d'autre part.

Un facteur de développement économique d'abord, parce qu'en faisant appel à des produits et à des savoir-faire qui dynamisent de nouveaux secteurs d'activités, l'efficacité énergétique représente un potentiel intéressant de croissance et de création d'emplois. Aussi, parce que les investissements en économies d'énergie sont d'autant plus avantageux que les activités en cause sont décentralisées et peuvent représenter, pour les régions, des débouchés prometteurs.

Un moyen de rétablir les équilibres environnementaux ensuite, puisque l'efficacité énergétique permet de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, tant au niveau de la production que de la consommation d'énergie. Conséquence majeure, car le respect des objectifs fixés en

matière de lutte contre les gaz à effet de serre ne pourra être atteint, selon certains experts, sans des économies d'énergie accrues.

Ces mesures permettraient à la fois d'améliorer la qualité de vie des consommateurs, de réduire leur facture et de respecter nos engagements sur le plan environnemental, tout en développant un nouveau secteur d'activités économiques.

D'ailleurs, selon la Régie de l'énergie, le Québec se trouve actuellement dans un contexte qui favorise l'efficacité énergétique. Le Québec serait l'un des plus grands utilisateurs mondiaux d'énergie par habitant, l'électricité étant la plus usitée avec 38,8 % de la consommation totale. Malgré le fait que les tarifs y soient relativement faibles, la facture globale d'électricité est élevée et pourrait encore croître.

Même si le Québec s'est classé parmi les premiers en efficacité énergétique lors des évaluations nationales, les efforts en efficacité énergétique doivent être maintenus et intensifiés.

Nous faisons nôtre la recommandation de la Régie « dans une perspective de développement durable, le Québec se doit, de consommer l'énergie de façon rationnelle et judicieuse et de promouvoir l'efficacité énergétique en tant que valeur sociale.»

De plus, nous demandons au gouvernement qu'Hydro-Québec fasse de l'efficacité énergétique l'un des deux principaux compléments à sa production hydraulique.

La filière thermique : les centrales du Suroît et de Bécancour

Lors des audiences de la Régie de l'énergie sur la sécurité des approvisionnements énergétiques des Québécois, les présidents d'Hydro-Québec Distribution et d'Hydro-Québec Production, messieurs Boulanger et Vandal, ont déclaré « *qu'on ne verrait pas les électrons de la centrale du Suroît répondre aux nouveaux besoins du Québec avant 2011* », et que cette centrale permettrait de continuer d'exporter sur le lucratif marché états-uniens.

Il nous semble donc évident que la centrale du Suroît n'a rien à voir avec les futurs besoins du Québec, elle servirait de « machine à fric » comme plusieurs intervenants l'ont qualifiée. La Régie elle-même ne s'est pas prononcée puisqu'en déclarant « *que le Suroît était souhaitable, mais non nécessaire* », elle renvoyait la balle au gouvernement.

Quant au sort de la centrale de Bécancour, la Régie le liait directement au cadre législatif actuel. En effet, la Régie déclarait : « *que le défaut d'accorder le feu vert à la TCE pour la construction de la centrale de Bécancour en raison de l'absence d'un plan d'action national et de coordination des efforts en matière d'efficacité énergétique ou encore d'une nouvelle politique énergétique, mettra en péril le régime législatif choisi par le gouvernement en 2000* ».

D'autre part, le BAPE, après étude du dossier TCE à Bécancour concluait : « *La construction d'une centrale de cogénération comme celle proposée par TCE à Bécancour, correspond à un choix de dernier recours dans la stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre et dans la politique énergétique du Québec. La commission est d'avis que ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour* ».

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au gouvernement qu'il interdise la construction de futures centrales au gaz, qu'il modifie la Loi sur la Régie de l'énergie afin de redonner à Hydro-Québec son statut d'entreprise intégrée et qu'il confie à la Régie un mandat de surveillance, d'écoute des citoyens et un pouvoir de recommandations.

La filière éolienne

Dès 1996, la filière éolienne fut reconnue, par le gouvernement du Québec, comme un complément intéressant au parc d'Hydro-Québec et particulièrement, en raison de la coïncidence entre la distribution saisonnière de l'énergie éolienne et la demande d'électricité. D'énergie émergente qu'elle était au moment de l'adoption de la politique énergétique, la production d'énergie éolienne atteint aujourd'hui une maturité certaine.

Que ce soit par la capacité installée à l'échelle mondiale qui est passée de 13 500MW en 1998 à plus de 39 000MW à la fin de 2003 ou la technologie qui a enregistré des progrès importants, faisant passer la puissance des aérogénérateurs de 25 kW à 3 MW pour des éoliennes de grandes tailles.

Quant au prix de revient, il ne cesse de baisser. Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), soutient qu'en produisant elle-même de l'énergie éolienne, Hydro-Québec Production pourrait même réduire les coûts. Il ajoute également, qu'une meilleure distribution du parc éolien à l'échelle du Québec en diminuerait encore les coûts.

Prenant en compte ces informations et le fait que le Québec possède le plus grand gisement éolien au Canada, la Régie de l'énergie affirme : *« que cette filière (l'éolienne) est maintenant considérée comme fiable et l'industrie est en mesure de s'adapter aux conditions locales que ce soit en climat nordique ou dans des conditions de vents extrêmes ».*

Prenant en compte ce qui précède, et parce que l'électricité est un service public qui doit être rendu à la population dans le cadre des engagements gouvernementaux sur le développement durable et de l'accord de Kyoto :

Nous demandons au gouvernement d'indiquer clairement à Hydro-Québec, de faire de la production éolienne l'autre complément à sa production hydraulique.

Hydro-Québec et la production d'électricité

Jusqu'à récemment, Hydro-Québec pouvait être considérée comme l'unique producteur d'électricité au Québec. Cependant, les changements apportés à la Loi sur la Régie de l'énergie en juin 2000, sont venus bouleverser cet état de faits. Prenant prétexte de la demande de réciprocité exigée par la FERC, le gouvernement, en adoptant la Loi 116, est venu confirmer l'ouverture à la privatisation de la production d'électricité.

Invité à commenter le projet de Loi 50 lors des consultations particulières sur le projet de loi, le président de la FTQ, monsieur Clément Godbout, affirmait que *« la création de la Régie de l'énergie avait été un consensus établi à la table de consultation sur le débat public sur l'énergie. Toutefois, que ce consensus avait été abusé. En lui refusant la juridiction sur l'ensemble des formes d'énergie, la loi ne permet pas à la Régie de mieux faire les choix, tant par la planification des ressources que par la recherche du moindre coût social, en intégrant les externalités économiques, sociales et environnementales.*

En prévoyant une comptabilité séparée des services de production, de transport et de distribution afin de faciliter l'analyse de la Régie, et en permettant l'établissement d'un taux de rendement d'Hydro-Québec, le gouvernement ouvrait la porte à d'éventuelles hausses de tarifs, favorisant ainsi l'émergence de producteurs privés qui ne pourraient autrement concurrencer Hydro. Voilà une manière subtile de privatiser la production d'électricité ».

Nous demandons au gouvernement de confirmer Hydro-Québec comme le seul maître d'œuvre pour combler les besoins en énergie électrique du Québec. Nous demandons également, que le gouvernement nationalise la production privée existante et qu'il mette fin à toutes les formes de production privée d'électricité dans le futur.

Par ailleurs, puisque le gaz naturel est appelé à jouer un plus grand rôle dans l'avenir énergétique du Québec notamment, par la découverte éventuelle de gisements par Hydro-Québec Pétrole et Gaz :

Nous demandons au gouvernement qu'il nationalise la production, la distribution et le transport du gaz naturel sur le territoire du Québec.

Nous demandons également que le gouvernement rebaptise Hydro-Québec en Énergie-Québec.

Conclusion

Parce que les raisons invoquées pour la nationalisation de l'électricité sont toujours valables, parce que la nationalisation de l'électricité, comme l'éducation, la santé et la propriété publique de l'eau constituent un choix de société, parce que chaque citoyen devrait y avoir accès, et cela au moindre coût, nous nous déclarons contre toute forme d'ingérence du privé dans l'un ou l'autre de ces services.

Sources

- Pour un Québec efficace (Rapport de la table de consultation du débat public sur l'énergie) 1996.
- The E7 Observer no 24 BIS – Numéro spécial – 2000.
- Notes des consultations particulières sur le projet de la loi 50, décembre 1996.
- L'affrontement Lesage-Johnson (1962) : www.rond-point.qc.ca.
- La création d'Hydro-Québec en 1944 : Une affaire de justice sociale par Henri Goulet, 1998, l'Union des consommateurs www.consommateurs.qc.ca.
- Hydro-Québec : Une analyse de rentabilité réaliste, Léo-Paul Lauzon, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, mars 1996.
- Continuer à privatiser Hydro-Québec ou consolider ses opérations, Léo-Paul Lauzon, mars 1996, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM.
- Mémoire des syndicats SCFP à Hydro-Québec (957, 1500, 2000 et 4250), audiences du BAPE sur l'aménagement d'une centrale hydroélectrique privée sur la rivière Magpie, juin 2004.
- Mémoire des syndicats SCFP à Hydro-Québec (957, 1500, 2000) audiences du BAPE sur les projets de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, décembre 2004.
- Réflexion syndicale sur l'énergie au Québec, Syndicat des technologues d'Hydro-Québec (section locale 957), préparé par : Réjean Porlier, octobre 2004.
- Énoncé politique de l'énergie électrique au Québec, Syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec (section locale 1500), Journal Le 1500, volume 24, no 3, octobre 2004.
- Déclaration politique, Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec (section locale 2000), préparée par : Pierre Couture, novembre 2004.
- Politique énergétique du Québec, L'énergie au service du Québec *Une perspective de développement durable*, 1996.
- Rapport d'enquête et d'audience publique : Projet de parc éolien de la Gaspésie, BAPE, février 1997.
- Rapport d'enquête et d'audience publique : Projets d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Cooper et Miller à Murdochville, mars 2004.
- Rapport d'enquête et d'audience publique : Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd, mars 2004.
- Rapport d'enquête et d'audience publique : Construction d'une centrale à turbines à gaz à Bécancour, septembre 1991.
- Rapport du Québec sur le développement durable, présenté au sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002.
- Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, gouvernement du Québec, 2000.
- Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît (A-2004-01), juin 2004.